

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 3 novembre 2021

Présents : Mr Cédric IVANES, Mr Nicolas TONNELIER, Mr Hervé BOLE, Mme Ghislaine JUY, Mr Gilles LAVRY, Mme Françoise GILLET, Mme Aurélie MAITRE, Mr Sébastien JOUILLEROT, MR Moïse POLYDAMAS, Mr Sébastien PILLOT.

Absent excusé : Mme Emilie ROTH DIT BETTONI Donne procuration à Mr Nicolas TONNELIER

Début de la séance : 19h05

RESTITUTION CAUTION LOGEMENT BOULANGERIE

Suite à l'état des lieux sortant (fait dans la pénombre car l'électricité était coupée), il a été relevé que la tapisserie d'une chambre était à refaire et qu'il manquait 2 jeux de clefs et un bip. Il a été convenu avec l'ancien locataire qu'il se chargeait des travaux de tapisserie. Les travaux ont été terminés mi-octobre et les clefs, ainsi que le bip ont été rendus.

Mais suite à l'état des lieux entrant du nouveau locataire le 16 octobre 2021, un trou dans une porte (rebouché à l'enduit) a été constaté, et l'appartement n'avait pas été nettoyé correctement (saleté, objets encore dans les placards...).

Sur ces faits, le conseil municipal décide de ne faire démarrer le bail du nouveau locataire qu'à partir du 1^{er} novembre et de ne restituer à l'ancien locataire que la moitié de la caution, soit 225€.

Approuvé à l'unanimité

ATTRIBUTION DES NUMEROS IMPASSE SUR LE MOULIN

Le conseil municipal décide d'attribuer les numéros 17, 19 et 21 pour les 3 nouvelles constructions impasse sur le Moulin.

Approuvé à l'unanimité

TAXE D'AMENAGEMENT

Mr le Maire fait part de la possibilité de mettre en place une taxe d'aménagement à payer par les propriétaires (sur le bâti) de nouvelles constructions (760€/m² au-delà de 100 m²), de nouvelles extensions, de piscine neuves (200 €/m² dès le premier m²), de pose de panneaux photovoltaïques au sol, de constructions d'abris télescopiques ou encore d'emplacements de stationnement...

Cette taxe n'était pas appliquée jusqu'à présent dans la commune. Elle peut varier entre 1 à 5% et n'est à payer qu'une fois.

Exemple pour une construction de 120 M2 : (les 100 premier M2 sont exonéré)

20M2 X 760 = 15200 X1% = 152

La taxe serait de 152 €

Le conseil municipal décide de la mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2022 à hauteur de 1%.

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION BUDGETAIRE

Mr le Maire présente les dépenses et les recettes à ajouter au budget.

DEPENSES

- Poste 6216 : Personnel extérieur affecté par le GPF.
Le montant a ajouté est estimé à 6500 € d'ici le 31 décembre 2021.
- Poste 6218 : Autres dépenses extérieures
Le montant a ajouté est estimé à 8500 € d'ici le 31 décembre 2021.

RECETTES

- Poste 6419 : Indemnités journalières du personnel communal pour un montant de 673€.
- Poste 73224 : Droits de mutation (versés par les notaires) pour un montant de 5515 €.
- Poste 74121 : Dotation solidaire rurale versée par l'Etat pour un montant de 408 €.
- Poste 74127 : Dotation Nationale de péréquation versée par l'Etat pour un montant de 889 €.
- Poste 752 : Revenus des immeubles (Boulangerie) pour un montant de 4198 €.
- Poste 7788 : Produits exceptionnels (remboursement de notre assurance pour les dégâts des eaux) pour un montant de 3317 €.

Approuvé à l'unanimité

PROJET CITY STADE

Le terrain ZI 176 appartient désormais à la commune. Une demande de mise à jour des devis a été faite. (Devis votés en début d'année parmi les 3 devis des entreprises)

Concernant le terrassement (entreprise Thiou services), le montant passe de 20 984 € HT à 23 843, 05€, soit une hausse de 13 %.

Concernant la mise en place du city stade (entreprise AJ3M), le montant passe de 27 515 € HT à 29 269, 80 HT, soit une hausse de 6 %.

Le montant total des travaux s'élève à **63 735, 42 € TTC.**

Mr le Maire demande au conseil municipal de lui donner pouvoir pour tous les actes administratifs.

Les demandes de subventions vont être faites (DST : 33 % du montant, DETR : 25 % du montant etc... afin d'obtenir 80 % de subventions.

Il restera environ à charge de la commune 20 % du montant total.

Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DE PESMES

Mr le Maire fait part du courrier de l'association sportive du collège de Pesmes, où il nous est demandé à la commune une subvention pour l'année 2021/2022.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 €.

Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION LES CHOUETTES TITES POM'S

Une demande de subvention avait été faite par l'association pour l'année 2021, mais le conseil municipal attendait le programme des manifestations qu'elle mettrait en place pour prendre sa décision.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 €.

Approuvé à l'unanimité.

LOYER FUTUR MAM

Après relecture du courrier de l'association, où il était demandé au conseil municipal de baisser le loyer de l'appartement de l'ancienne poste à 300€.

Rejeté à 6 voix.

Le conseil municipal décide de refuser et de maintenir sa proposition à 400€.

QUESTIONS DIVERSES

- Changement du bénéficiaire du bon cadeau : Mr le Maire fait part du courrier de l'administrée à qui le bon cadeau avait été attribué en remerciement du nettoyage de l'Eglise. Cette dernière souhaite que le montant soit versé à l'association de Rouffange « Un pas en avant pour Naomie ». Le conseil est d'accord

- Propositions Achat du terrain de tennis : le conseil municipal ne souhaite pas donner suite aux 2 propositions reçues.

Fin de séance : 20h42